

## Le ministère de la santé débloque 14 millions d'euros pour Mayotte

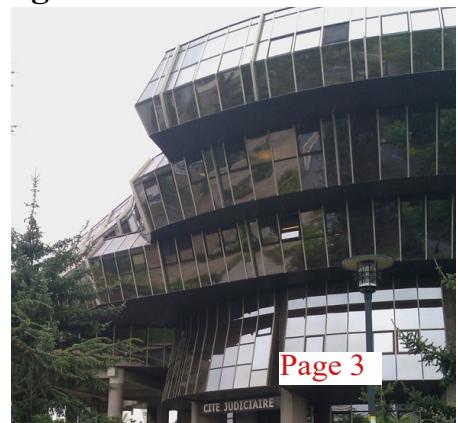


Le sénateur Thani Mohamed-Soilihi avait interpellé Marisol Touraine après le mouvement social du mois d'octobre dernier au centre hospitalier de Mayotte (CHM). Ce sont 4 millions au titre de 2015 et 10 millions pour 2016 qui sont alloués.

Page 2

### Faits divers

**Enlèvement de Rifki: Le ravisseur, originaire de Mayotte, condamné pour agression sexuelle**



Page 3

### Justice

**Les agresseurs présumés d'une avocate demeurent derrière les barreaux**



Page 4



Votre portail captif par

 Alter 6.com  
Alternative System

**Alter 6.com**  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte

**Santé**

# Le ministère de la santé débloque 14 millions d'euros pour Mayotte



*Le plateau technique du Centre Hospitalier de Mayotte est insuffisant*

**Le sénateur Thani Mohamed-Soilihi avait interpellé Marisol Touraine après le mouvement social du mois d'octobre dernier au centre hospitalier de Mayotte (CHM). Ce sont 4 millions au titre de 2015 et 10 millions pour 2016 qui sont alloués.**

Thani Mohamed-Soilihi se félicite de la réaction du ministère de la santé. Lors du dernier mouvement de grève du mois d'octobre dernier au CHM, il avait porté les revendications des personnels soignants lessivés et exaspérés par des moyens qui ne suivent pas une activité médicale en constante progression. Les praticiens hospitaliers (médecins, pharmaciens...) suivis de l'ensemble des professions de l'hôpital avaient fait, une nouvelle fois, entendre

la situation intenable qu'ils vivent au quotidien.

Cette «oreille attentive» du ministère, selon les mots du parlementaire, va se traduire par le déblocage de deux enveloppes. Une première présentée comme «une aide exceptionnelle» de 4 millions d'euros sera versée au titre de l'année 2015. Ensuite, «10 millions de mesures nouvelles seront alloués en 2016 pour permettre d'assurer le développement de l'activité, notamment sur les secteurs en tension de la périnatalité», indique le sénateur. La ministre entend ainsi «poursuivre et amplifier le soutien au système de santé».

Pour le sénateur, l'arrivée de ces nouveaux moyens budgétaires

permet de «voir préserver» le CHM «de l'accueil migratoire qui pèse lourdement sur des infrastructures médicales fragiles et des personnels en sous-nombre face à une activité exponentielle liée notamment à cette immigration clandestine».

## L'indispensable rattrapage

Thani Mohamed-Soilihi, rappelle également un certain nombre de mesures, telles que la création d'une indemnité particulière d'exercice (IPE) pour les praticiens hospitaliers et la construction de l'hôpital de Petite Terre, déjà prises par le gouvernement «pour opérer les rattrapages indispensables à la mise en place d'une santé de qualité au sein du département de Mayotte».

On ne connaît pas encore précisément de quelle façon seront utilisés ces nouveaux moyens ni s'ils seront suffisants pour répondre aux problèmes sanitaires et médico-sociaux qui sont clairement identifiés. Dans un paysage où l'offre de soin est très en-deçà des besoins, la faiblesse de l'offre libérale continue de faire peser l'essentiel de la responsabilité de la santé à Mayotte sur l'hôpital.

RR



## Faits divers

# Enlèvement de Rifki: Le ravisseur, originaire de Mayotte, condamné pour agression sexuelle



*La cité judiciaire de Rennes (Photo: WikiRennes)*

**Le jeune homme de 24 ans, qui déclare avoir deux enfants à Mayotte, avait déjà agressé un enfant avant d'enlever Rifki. Il a été condamné à un an de prison dont 6 mois ferme.**

L'affaire avait eu un très fort retentissement à Mayotte mais également en métropole. Au mois d'août dernier, l'alerte enlèvement était déclenchée: un petit garçon de 4 ans, venait d'être kidnappé à Rennes, en Bretagne. Le ravisseur présumé du petit Rifki était retrouvé rapidement, à Libourne (Gironde), et l'enfant remis sain et sauf à sa maman. Le ravisseur, mis en examen pour enlèvement, séquestration et agression sexuelle sur mineur de 15 ans, a comparu

ce mardi devant un tribunal métropolitain.

Le jeune homme est arrivé dans l'Hexagone au mois de janvier 2015 après un passage par Madagascar et surtout par La Réunion où il encadrait des enfants en tant qu'animateur social. Mais il n'est pas facile de se faire une place en métropole lorsqu'on arrive avec un CV si court. Le jeune homme ne trouve pas de travail et fait jouer la carte de la solidarité mahoraise. Début juin, il est hébergé à Rennes dans une famille originaire elle aussi de notre département.

### Une première agression

Si l'appartement convient à la

famille, il n'est pas suffisamment vaste pour offrir une chambre au nouveau venu. Il partagera celle de l'enfant de la famille âgé de 9 ans. Durant les deux premières nuits, il commet des attouchements sur le petit et achète le silence de sa victime en lui donnant 15 euros. Mais le gamin craque et raconte les agressions sexuelles à son père qui appelle la police.

Placé en garde à vue, il reconnaît les faits et les met sur le compte de l'alcool et du cannabis. Il est finalement remis en liberté avec une convocation devant le tribunal correctionnel pour ce 5 janvier. Mais la cour ne va pas seulement juger cette affaire car entretemps il est devenu le protagoniste de l'affaire Rifki.

### Un prévenu pas honnête

Le 15 août, il enlève le garçon d'origine comorienne alors qu'il était hébergé, avec la mère du petit, chez un Rennais.

Devant le tribunal, comme le relate nos confrères du quotidien Ouest-France, il a affirmé ne pas avoir d'attraction sexuelle pour les petits garçons. L'expert psychiatre ne semble pas de cet avis, remettant en cause l'honnêteté d'un homme qui continue de minimiser les faits, à tel point qu'une thérapie semble difficilement envisageable tant qu'il ne reconnaîtra pas la gravité de ses actes.

Son avocate a eu beau plaider une personnalité immature, perdue en métropole, le tribunal se rangera derrière les réquisitions du procureur. Le ravisseur pédophile est condamné à un an de prison dont six mois ferme.

**Justice**

# Les agresseurs présumés d'une avocate demeurent derrière les barreaux



**Les 4 hommes suspectés d'avoir passer une avocate à tabac au début du mois de septembre n'ont pas obtenu leur remise en liberté conditionnelle. L'instruction du dossier continue.**

«L'instruction de ce dossier est encore en cours et risque de durer un certain temps», souligne le président, Olivier Froment. L'argument a douché les espoirs des quatre détenus de cette affaire qui demandait une mise en liberté conditionnelle devant la chambre de l'instruction de La Réunion ce mardi.

Les faits remontent au 2 septembre dernier, dans un cabinet d'avocats des hauts-Vallons. Selon l'enquête, les quatre hommes, âgés entre 25 et 30 ans, attendent Me Sylvie Sevin dans le hall de l'immeuble. Cependant, ce n'est pas elle mais l'une de ses collaboratrices qui entre. Les agresseurs se jettent sur la jeune femme et lui assènent de nombreux coups.

«On voit qu'ils ont vraiment la trouille, ils disent n'importe quoi. Ils ont été commandités, payés. Ce sont des méthodes mafieuses. Ils ont quitté la Réunion pour agresser une avocate qu'ils ne connaissent même pas», affirme l'avocat général. Vincent Le Pannerer, souligne la question d'un commanditaire toujours non identifié, qui aurait payé ces deux Réunionnais, ce Mahorais vivant à La Réunion et un quatrième Mahorais vivant dans notre département. «Ils n'ont pas de domicile à Mayotte pour la plupart. Il y a un risque de non-représentation». Mis en examen pour «violences aggravées», ils ont été placés en détention provisoire à la prison de Majicavo. Tous ont présenté plusieurs mentions à leur casier judiciaire.

Les policiers ont très vite eu la conviction que le mobile de l'agression de l'avocate n'avait rien de crapuleux mais relevait plutôt du règlement de comptes. Le

nom de l'entrepreneur Guito Narayanin ressortirait de l'enquête : il serait suspecté d'être le commanditaire. En effet, son nom apparaîtrait dans l'enquête sur les quatre malfrats et il s'avère que l'avocate visée assiste Frédéric d'Achery dans l'interminable contentieux, démarré en 2006 avec Guito Narayanin, lié à l'exploitation de la carrière de Kangani. Mais rien ne permet, à ce stade, d'affirmer que l'entrepreneur est bel et bien derrière cette violente agression.

L'avocat des quatre détenus, Me Saïd Larifou, se trouvant hors du département, avait demandé un renvoi. Mais celui-ci n'a pas été accordé et les magistrats ont statué en son absence et les 4 détenus sont retournés à Majicavo.

Le JDM  
avec le JIR

# LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

## Faits divers

### Couteau, barre de fer ou chaîne de tronçonneuse : les armes de violences à Trévani et Bandrélé



Un homme a été placé en détention provisoire après s'en être violement pris à une famille sur la plage de Trévani dimanche à la mi-journée. L'individu visait particulièrement le père en le poursuivant avec un couteau. La victime a fini par réussir à se réfugier à l'hôtel où le service de sécurité a maîtrisé l'agresseur. Mais après avoir pris la fuite, il est revenu plus lourdement armé d'une barre à fer à béton.

Sa cible est alors devenue le personnel de l'hôtel. Maîtrisé une seconde fois par un gendarme en repos et les agents de sécurité, il a été remis aux gendarmes de la brigade de Mamoudzou et placé en garde à vue. L'homme est déjà bien connu des services de police mais aussi à Majicavo.

A Bandrélé, l'arme utilisée lors d'une bagarre était une chaîne de tronçonneuse. Hier mardi 5 janvier 2016 vers midi, ils étaient à 3 contre un pour régler un différend débuté la veille. En plus de la chaîne, les agresseurs avaient également saisis des pierres pour s'en prendre à leur victime. Deux des auteurs ont pris la fuite avant l'arrivée des gendarmes, le troisième a été interpellé et placé en garde à vue. Les gendarmes de Mzouazia poursuivent l'enquête.

## Faits divers

### 65 plants de cannabis à la maison : un habitant de Pamandzi placé en garde à vue



La perquisition a eu lieu hier lundi matin à Pamandzi. Les gendarmes de la brigade de Petite Terre et de la section de recherche appuyés par une équipe cynophile ont débarqué au domicile d'un habitant de la commune.

Ils y ont découvert 65 plants de cannabis et des résidus «non-consommables», quelques centaines de grammes qui attesterait d'une circulation de stupéfiants dans cette habitation, selon la gendarmerie.

L'homme a été placé en garde à vue avant de ressortir avec une convocation pour s'expliquer devant le tribunal correctionnel de Mamoudzou.

## Prévention de la délinquance

### Un formateur relai antidrogues renforce la gendarmerie de Mayotte



Saoudi Issoufi, maréchal des logis-chef à la gendarmerie de Mayotte prend un poste vacant depuis 2 ans, celui de formateur relais anti-

drogues (FRAD).

Gendarmerie gyrophare Il a bénéficié d'un stage de formation au sein de l'école de police de Clermont-Ferrand en novembre 2015 avec l'appui de la préfecture et de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Déjà spécialisé dans les méthodes d'approches psychologiques et d'échange avec les jeunes, enfants et adolescents, son action sera centrée sur les risques et les problématiques liés à la drogue, au tabagisme, à l'alcoolisme, aux violences et au harcèlement en milieu scolaire ou encore aux dérives liées à l'utilisation d'Internet.

Logiquement, le maréchal des logis-chef Saoudi Issoufi sera amené à effectuer des interventions de prévention dans les établissements scolaires grâce aux partenariats noués entre la gendarmerie et l'Education nationale.

# LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche

## Eau potable

### Comité sécheresse: les mesures de ce 6 janvier et le rappel des principales restrictions en vigueur



*Le remplissage des piscines reste interdit comme le lavage des voitures*

Le comité sécheresse s'est de nouveau réuni ce mercredi à la préfecture. Du côté de la météo, peu d'évolution depuis la semaine dernière avec une installation lente du «talweg de mousson» et donc relativement peu de pluies. Conséquence, les réserves en eau restent faibles.

Pour y remédier, de nouvelles ressources vont être mises en service dans les prochains jours. De nouveaux forages vont être ouvert et raccordés au réseau. Une liaison des réseaux vers Dembéni et Bandrélé va également permettre le transfert d'eau potable. La préfecture indique que ce sont ainsi

2.500m<sup>3</sup> d'eau supplémentaires qui seront disponibles.

Si d'autres moyens sont en cours de mobilisation pour permettre de renforcer le réseau de distribution dans les semaines qui viennent, la réflexion porte aussi sur l'avenir pour mettre en place des mesures durables.

En attendant, voici les principales mesures en vigueur à Mayotte depuis le 3 décembre:

- interdiction de lavage 24h/24h : sont interdits, sauf impératif sanitaire ou de santé publique, le lavage de tout véhicule (voitures, camions et engins) hors des stations professionnelles, le lavage des voiries, le lavage des bateaux de plaisance et professionnels, le lavage des bâtiments, façades, hangars, cours et trottoirs ;
- Interdiction d'arrosage 24h/24h : arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des terrains de golf, des espaces sportifs et des aires et pistes de chantier ;
- Interdiction d'arrosage et d'irrigation de 8h à 18h : irrigation par aspersion et arrosage des jardins potagers ;
- Interdiction de remplissage et de maintien à niveau des piscines privées, hors établissements touristiques ;
- Interdiction de prélèvements : tout prélèvement d'eau dans le milieu naturel sans autorisation

La préfecture rappelle que tout contrevenant s'expose à la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>e</sup> classe

# LE JDM



Contenus originaux



PDF Hebdomadaire



Accès aux archives



Module de recherche

Le Journal de Mayotte  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
07.85.05.96.59.